

Ville de Beauharnois

11^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 27 juin 2017 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Est également présente à cette séance, madame Julie Fortin, directrice générale.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2017-06-268 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Patrick Laniel
Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2017-06-269 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais
Appuyé par monsieur Jacques Daoust
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté en y ajoutant le point suivant, soit :

3.0 Affaires nouvelles

- 3.1 Ratification de contrat – Travaux de mise aux normes des postes de pompage – Lot 3 – ING-2017-04-022

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Numéro 2017-06-269 Adoption de l'ordre du jour (suite)

2.0 Administration générale et Service du greffe

2.1 Modification de la résolution 2017-06-237 – Autorisation de signatures – Promesse d'achat et acte de vente – Lot sis sur la rue Turnbull (Lot 6 103 413)

3.0 Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

3.1 Ratification de contrat – Travaux de mise aux normes des postes de pompage – Lot 3 – ING-2017-04-022

4.0 Affaires nouvelles

5.0 Communication des membres du conseil

6.0 Période de questions

7.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2017-06-270 Modification de la résolution 2017-06-237 –
Autorisation de signatures – Promesse d'achat et acte
de vente – Lot sis sur la rue Turnbull (Lot 6 103 413)**

Attendu l'adoption de la résolution numéro 2017-06-237 lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 autorisant la signature de la promesse d'achat et de l'acte de vente du lot 6 103 413 situé sur la rue Turnbull à Industrie ACL inc. pour une superficie de 42 626,48 pieds carrés au prix total de 149 193 \$;

Attendu que suite à l'ajout d'une superficie supplémentaire de 2 625 pieds carrés le prix total s'est négocié au montant de 144 593,75 \$ défini de la façon suivante :

40 000	pieds carrés à 3,50 \$	140 000,00 \$
2 625	pieds carrés supplémentaires à 1,75 \$	4 593,75 \$
Total :		144 593,75 \$

Attendu qu'à cet effet, il y a lieu de modifier la résolution numéro 2017-06-237 ;

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **Que** le libellé de la résolution numéro 2017-06-237 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 soit modifié de la façon suivante :
- **Que** le quatrième « Attendu » soit modifié selon le deuxième « Attendu » de la présente résolution.
- **D'autoriser** le maire et la greffière à signer l'acte de vente de l'immeuble situé sur la rue Turnbull (Lot 6 103 413) à 9226-0645 Québec inc. agissant sous Industrie ACL inc. au montant de 144 593,75 \$ et toute la documentation y afférente.

Adoptée unanimement.

Attendu l'appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes des postes de pompage – Lot 3 (Julien, Original, Marie-Anne, McDonald, St-Joseph, des Pins, 1^{ère} Avenue, Sauvé et Chute St-Louis) ;

Attendu que le projet consiste au remplacement de pompes, de la tuyauterie, des vannes, des accessoires et métaux ouvrés, à la réfection des installations électriques, à la modification des sections de béton supérieures de quatre (4) postes de pompage, au remplacement de quatre (4) groupes électrogènes et à la réfection des surfaces ;

Attendu que le montant estimé de la dépense est de 2 859 428,25 \$ taxes incluses, alors en fonction de la législation actuelle, il faut procéder à un appel d'offres public ;

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;

Attendu que cet appel d'offres a été publié sur SEAO le 9 mai 2017 ;

Attendu la Politique d'approvisionnement de la Ville de Beauharnois adoptée le 1^{er} juillet 2014 établissant notamment les règles administratives quant aux procédures d'acquisition de biens et services ;

Attendu que la ville a reçu quatre (4) soumissions, soit :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Groupe Mécano 894, rue Bergar Laval (Québec) H7L 5A1	1 936 867,86 \$
Nordmec Construction inc. 3-390, rue Siméon Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	2 018 596,00 \$
Norclair inc. 1100, Montée Masson Laval (Québec) H7E 4P2	2 034 011,00 \$
Cribtec inc. 5145, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5	2 939 769,51 \$

Attendu la recommandation de la firme d'ingénieurs Les Services exp. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire étant conforme soit Groupe Mécano ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais

Appuyé par monsieur Patrick Laniel

Il est résolu :

- **D'octroyer** le contrat pour la mise aux normes des postes de pompage – Lot 3, à Groupe Mécano, ayant son siège au 894, rue Bergar, Laval (Québec) H7L 5A1 au montant de 1 936 867,86 \$ (plus les taxes applicables).

Numéro 2017-06-271 **Ratification de contrat – Travaux de mise aux normes des postes de pompage – Lot 3 – ING-2017-04-022 (suite)**

- Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt 2014-004.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2017-06-272 **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 15.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Julie Fortin, directrice générale